

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

VILLE DE PORTNEUF

Réunion du 15 octobre 2014

Tenue à l'hôtel de ville de Portneuf, à laquelle étaient présents Madame et Messieurs, Karine St-Arnaud conseillère et présidente, Jean Genest et Marc Rivard, citoyens, Annick Voyer citoyenne et Julie Vallée fonctionnaire désigné et agissant à titre de secrétaire.

Était absent : Jacquelin Martel citoyen.

- L'ordre du jour est proposé par : M. Jean Genest et adopté avec la modification au point 2 qui aurait dû se lire : la séance du 3 septembre 2014 au lieu de 2 juillet 2014.
- Le procès-verbal de la réunion du 3 septembre 2014 est reporté.

1. Demande de dérogation mineure pour un garage implanté à 0.6m au lieu de 1.5 m au 198, rue des Boisés.

Demande de dérogation mineure pour le 198, rue des Boisés afin d'autoriser un garage à 0.6m au lieu de 1.5 m. Pour des raisons de santé et de mobilité réduite, l'aménagement d'un abri fermé est nécessaire pour y garer sa voiture, de plus un accès direct et couvert à la plate-forme élévatrice s'avère aussi une nécessité. Considérant la petite superficie du terrain et la mobilité réduite du demandeur l'aménagement du garage de façon à respecter les marges prescrites est difficile.

Le CCU recommande à ce que le voisin en soit informé et donne son approbation.

2. Demande de modification à la réglementation de zonage dans le but d'autoriser la construction d'habitation à faible densité à l'intérieur de la zone Rc-101;

Présentement la zone Rc-101 autorise les usages d'habitation à moyenne et haute densité ainsi que les habitations collectives. Il faut noter qu'il y a une résidence unifamiliale déjà construite sur cette rue soit le 12 avenue du Parc

Le CCU recommande au conseil d'autorisé cette modification

- Levée de l'assemblée proposée par M. Jean Genest à 20h15

Présidente

Secrétaire